

SARL J.GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ANNEXES

Le 12 octobre 2018

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14
Euros

32 bis/34, boulevard de
PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 6-« Faits marquants de l'exercice ».

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,
Le 12 octobre 2018



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

GROUPE MASTRAD

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2018**

GROUPE MASTRAD

32 bis- 34 boulevard de Picpus
75012 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
5.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	9
5.2.1	METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.2.2	METHODES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	9
5.2.3	ECARTS D'ACQUISITION	10
5.2.4	DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
5.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	10
5.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	10
5.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	11
5.3.3	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	11
5.3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11
5.3.5	STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	12
5.3.6	CREANCES ET DETTES.....	12
5.3.7	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12
5.3.8	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12
5.3.9	IMPOTS SUR LES BENEFICES	12
5.3.10	PROVISIONS.....	13
5.3.11	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	13
5.3.12	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT.....	14
5.3.13	RESULTAT PAR ACTION.....	14
6	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	15

6.1	ACTIVITE.....	15
6.2	CONTINUITE D'EXPLOITATION.....	15
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	16
7.1	SECTEURS D'ACTIVITE.....	16
7.2	VARIATION DE PERIMETRE AU 30/06/2018.....	16
7.3	ORGANIGRAMME AU 30/06/2018.....	16
7.4	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	17
8	COMPARABILITE DES COMPTES.....	17
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES ET D'EVALUATION.....	17
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.....	18
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	19
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	19
9.4	STOCKS ET EN-COURS.....	20
9.5	VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE.....	20
9.6	DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES VMP.....	21
9.7	CAPITAUX PROPRES.....	21
9.7.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	21
9.8	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	21
9.9	IMPOTS DIFFERES.....	22
9.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	22
9.10.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	22
9.10.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES.....	22
9.10.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX.....	22
9.10.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES.....	22
9.11	AUTRES PASSIFS A COURT TERME.....	22
9.12	ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	23
9.12.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	23
9.12.2	ENGAGEMENTS REÇUS.....	23
9.13	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	23
9.14	RESULTAT FINANCIER.....	24

9.15	RESULTAT EXCEPTIONNEL	24
9.16	IMPOT SUR LES BENEFICES	25
9.16.1	ANALYSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES:	25
9.16.2	PREUVE D'IMPOT.....	25
9.17	EFFECTIF.....	26
10	AUTRES INFORMATIONS.....	26
10.1	IMMOBILISATIONS	26
10.1.1	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	26
10.1.2	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	26
10.2	CHIFFRE D'AFFAIRES	27
10.2.1	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	27
10.2.2	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	27
10.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	27
10.4	DIRIGEANTS.....	28
10.5	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	28
10.6	ENTITES AD HOC	28
10.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	28

1 Bilan consolidé

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Actif immobilisé	1 208	1 207	
Ecart d'acquisition			9.1
Immobilisations incorporelles	353	309	9.1
Immobilisations corporelles	731	762	9.2
Immobilisations financières	125	136	9.3
Actif circulant	4 083	5 553	
Stocks et en-cours	2 042	2 799	9.4
Clients et comptes rattachés	828	1 579	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	801	1 017	
Valeurs mobilières de placement	2	4	
Disponibilités	410	155	
TOTAL	5 291	6 760	

PASSIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 292	2 376	
Capital	2 061	1 349	9.7
Primes	10 547	9 555	
Réserves et résultat consolidé	(9 794)	(7 954)	
Ecart de conversion	(522)	(575)	
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	40	111	9.8
Dettes	2 960	4 274	
Emprunts et dettes financières	111	421	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440	2 387	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410	1 466	
TOTAL	5 291	6 760	

2 Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Chiffre d'affaires	5 687	8 851	10.2
Autres produits d'exploitation	162	240	
Achats consommés	(3 015)	(5 043)	
Charges de personnel	(1 483)	(1 781)	
Autres charges d'exploitation	(2 839)	(3 774)	
Impôts et taxes	(46)	(114)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 988)	(2 500)	
Charges et produits financiers	(161)	(239)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(2 150)	(2 740)	
Charges et produits exceptionnels	216	32	9.15
Impôts sur les résultats	94	74	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 840)	(2 633)	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 840)	(2 633)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net (part du groupe)	(1 840)	(2 633)	

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 840)	(2 633)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 840)	(2 633)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	273	527
- Variation des impôts différés	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 567)	(2 106)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	754	555
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(813)	(1 551)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(353)	(425)
Cession d'immobilisations	0	626
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(0)	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(353)	201
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	1 704	2 072
Emissions d'emprunts	0	1 150
Remboursements d'emprunts	(231)	(1 845)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 473	1 377
VARIATION DE TRESORERIE	307	27
Trésorerie d'ouverture	101	76
Trésorerie de clôture	408	101
Incidence des variations de cours des devises	(1)	(1)

4 Variation des capitaux propres – part du groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2016	884	7 948	(3 363)	(1 938)	(636)	2 894
Affectation du résultat 30/06/2016			(1 938)	1 938		
Résultat 30/06/2017				(2 633)		(2 633)
Augmentation de capital	465	1 607				2 072
Ecart de conversion			(19)		61	43
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Affectation du résultat 30/06/2017			(2 633)	2 633		
Augmentation de capital	712	991				1 704
Résultat 30/06/2018				(1 840)		(1 840)
Ecart de conversion					52	52
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292

5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

5.2 Modalités de consolidation

5.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère Mastrad SA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Mastrad SA a une influence notable sont mises en équivalence.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation est précisée en note 7.4 « Liste des sociétés consolidées ».

5.2.2 Méthodes de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

Néanmoins, depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

5.2.3 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

5.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2018 d'une durée de 12 mois.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrad sont les suivants :

5.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

- Frais de recherche et développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans

5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durée</i>
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

5.3.3 Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Ce retraitement ne s'applique qu'aux contrats dont le montant est significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

5.3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

5.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

5.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

5.3.8 Subventions d'investissement

Lorsque le Groupe en perçoit, les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif,
- Étalement au compte de résultat consolidé.

5.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

5.3.10 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2018	30/06/2017
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	1,45%	1,67%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

5.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6 Faits marquants de l'exercice

6.1 *Activité*

Mastrad Inc : L'activité précédemment gérée par les équipes de Mastrad Inc est désormais externalisée depuis le 1er octobre 2017. Janus, société spécialisée dans le développement et la commercialisation des marques étrangères aux Etats-Unis assure désormais le marketing et la commercialisation des produits Mastrad aux Etats-Unis. Une phase de transition avec adaptation des méthodes et des systèmes a été nécessaire, et a impacté de manière significative les résultats de l'exercice passé.

Mastrad SA : au niveau du marché français, la faible demande des consommateurs, ainsi que certaines situations de trésorerie difficile chez nos clients ont fortement pénalisé les ventes de nos produits. Le trafic dans les magasins est en berne, et même le e-commerce ne performe pas mieux. Off-line et on-line sont donc à la même enseigne, avec une période de Noël qui s'est faite de façon encore plus raccourcie que l'année précédente, sur quelques semaines seulement. A l'export, l'Europe présente les mêmes caractéristiques que la France, seuls les marchés asiatiques, avec la Chine notamment, tirent leur épingle du jeu et présente des chiffres en croissance.

6.2 *Continuité d'exploitation*

Depuis l'exercice précédent, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

7 Périmètre de consolidation

7.1 Secteurs d'activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

- La conception et la distribution d'accessoires culinaires,
- La vente de détail d'accessoires culinaires,

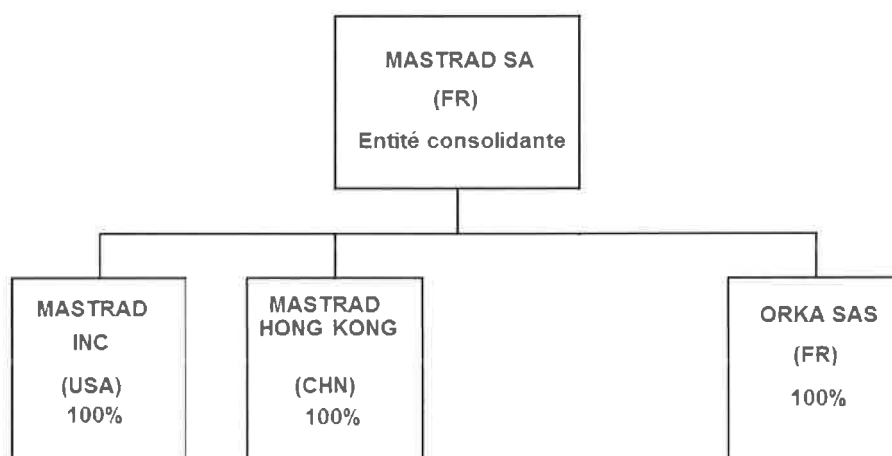
Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2 Variation de périmètre au 30/06/2018

Les sociétés TKB et KB GmbH ont été déconsolidées sur l'exercice, du fait leur situation de liquidation.

Mastrad SA n'exerce plus d'influence notable sur TKB. Cette opération de déconsolidation n'a entraîné ni plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres.

7.3 Organigramme au 30/06/2018



7.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2017	Méthode de consolidation 30/06/2018	% d'intérêts consolidés 30/06/2017	% d'intérêts consolidés 30/06/2018	% de contrôle consolidé 30/06/2017	% de contrôle consolidé 30/06/2018
Mastrad SA	B 394 349 773	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
TKB	508 360 336 00103	30 Bd du Maréchal Leclerc 31000 Toulouse	Mise en équivalence	Liquidée	25%		25%	
Mastrad Inc	© 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Kitchen Bazaar GMBH	HRB 136038 B	c/o Luther rechtsanwalts-gesellschaft mbH, Friedrichstrasse 140 10117 Berlin - ALLEMAGNE	Mise en équivalence	Liquidée	25%		25%	
Orka SAS	753 575 554	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables et d'évaluation

Aucun changement comptable et d'évaluation n'a été effectué au cours de l'exercice.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1 Immobilisations incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition	379				379
Frais de recherche et développement (1)	556	16	(148)		423
Concessions, brevets, licences	625	15	(23)	(0)	617
Autres immobilisations incorporelles	80		(60)	(3)	17
Avances et acomptes versés	227	64			291
Total	1 867	94	(231)	(3)	1 727
Amortissements / Dépréciations					
Ecart d'acquisition	(379)				(379)
Frais de recherche et développement	(524)	(14)	148		(390)
Concessions, brevets, licences	(582)	(30)	23	0	(589)
Autres immobilisations incorporelles	(73)	(5)	60	3	(16)
Avances et acomptes versés					
Total	(1 559)	(50)	231	3	(1 374)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	32	1			33
Concessions, brevets, licences	43	(15)			28
Autres immobilisations incorporelles	7	(5)		(0)	1
Avances et acomptes versés	227	64			291
Total	309	44		(0)	353

(1) Voir note 5.3.1.

9.2 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	30/06/2018
Valeurs brutes						
Installations techniques, mat. & out.	2 562	94	(129)			2 528
Autres immobilisations corporelles	1 657	41	(478)	(11)		1 209
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes	225	56				281
Total	4 444	191	(607)	(11)		4 018
Amortissements						
Installations techniques, mat. & out.	(2 175)	(166)	129			(2 213)
Autres immobilisations corporelles	(1 507)	(49)	478	9	(5)	(1 074)
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes						
Total	(3 682)	(216)	607	9	(5)	(3 287)
Valeurs nettes						
Installations techniques, mat. & out.	387	(72)				314
Autres immobilisations corporelles	150	(8)		(2)	(5)	135
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes	225	56				281
Total	762	(24)		(2)	(5)	731

9.3 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Déconsolidation TKB	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes						
Titres Participation non conso		0		2 056		2 056
Créances rattachées à des participations	350					350
Autres immobilisations financières (1)	186	67			(1)	253
Titres mis en équivalence	4			(4)		
Total	540	68		2 051	(1)	2 658
Provisions pour dépréciation						
Titres Participation non conso				(2 056)		(2 056)
Créances rattachées à des participations	(350)					(350)
Autres immobilisations financières	(54)	(74)				(128)
Titres mis en équivalence						
Total	(404)	(74)		(2 056)		(2 534)
Valeurs nettes						
Titres Participation non conso		0		(0)		0
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières (1)	132	(7)			(1)	125
Titres mis en équivalence	4			(4)		
Total	136	(6)		(4)	(1)	125

(1) Incluant les dépôts et cautionnements correspondant aux contrats d'affacturage (30 K€).

9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes					
En-cours et services	8				8
Marchandises	3 593		(631)	(21)	2 941
Total	3 601		(631)	(21)	2 949
Provisions pour dépréciation					
En-cours et services					
Marchandises	(803)	(170)	63	4	(906)
Total	(803)	(170)	63	4	(906)
Valeurs nettes					
En-cours et services	8				8
Marchandises	2 790	(170)	(569)	(17)	2 034
Total	2 799	(170)	(569)	(17)	2 042

9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	50	139	139	-
Clients et comptes rattachés (1)	1 893	1 289	1 289	-
Comptes-courants débiteurs	912	907	907	-
Débiteurs divers	802	332	332	-
Charges constatées d'avance	296	332	332	-
Total	3 953	2 998	2 998	

(1) Depuis septembre 2015, la société Mastrad SA a recours à des cessions de créances auprès d'un organisme de factoring. Au 30 juin 2018, l'en-cours des créances cédées est de 499 K €.

9.6 Dépréciation de l'actif circulant et des VMP

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	30/06/2018
Clients et comptes rattachés	(314)	(149)	2	0	(461)
Stocks Marchandises	(803)	(170)	63	4	(906)
Débiteurs divers	(149)	-	149	-	-
Comptes courants	(893)	(14)	0	-	(907)
Valeurs mobilières de placement	(110)	(23)	-	-	(133)
Total	(2 270)	(357)	214	4	(2 408)

9.7 Capitaux propres

9.7.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2018, le capital social se compose de 14 724 951 actions d'une valeur nominale de 0,14 euros chacune.

9.8 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Dotations	Reprises	30/06/2018
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	14	-	3	17
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	97	-	(74)	23
Total	111		(71)	40

(1) Les provisions pour indemnités de départ à la retraite de Mastrad SA s'élèvent à 17 K€.

9.9 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2018, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

9.10 Emprunts et dettes financières

9.10.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	295	100	100	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	33	7	7	-	-
Concours bancaires courants	57	4	4	-	-
Total emprunts et dettes financières	421	111	111		

9.10.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.10.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.10.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 an
Fournisseurs	2 387	1 440	1 440	-	-
Avance Acomptes reçus sur commandes	26	31	31	-	-
Dettes fiscales et sociales	500	398	398	-	-
Comptes Courants Créditeurs	178	246	246	-	-
Dettes diverses	762	734	734	-	-
Total autres passifs à court terme	3 853	2 849	2 849		

9.12 Engagements hors-bilan

9.12.1 Engagements donnés

Au 30 juin 2018, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 46 k€ chez Mastrad SA.

9.12.2 Engagements reçus

L'entité Mastrad SA a contracté auprès de Western Union des lignes de couverture de change à hauteur de 500 K USD.

9.13 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Reprises de provisions d'exploitation	65	144
Total reprises d'amortissements et de provisions	65	144
Dotations aux provisions d'exploitation (1)	(187)	(434)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(266)	(444)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)

(1) Dont Dotations sur les Stocks pour 170 k€, 14 k€ sur les autres créances

9.14 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Produits financiers		
Autres Produits de participation	21	28
Gains de change	23	142
Revenus des Aut.Cré. et Val.mob.pla	0	0
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	74	
Autres produits financiers	14	18
Total	132	188
Charges financières		
Pertes de change	(114)	(225)
Intérêts et charges assimilées	(63)	(97)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	(97)	(84)
Total Autres Charges Financières	(19)	(22)
Total	(294)	(428)
Résultat financier	(161)	(239)

9.15 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	159	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	75	34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Autres produits exceptionnels		0
Reprises de provisions et transferts de charges	233	82
Total	466	116
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(5)	(15)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(9)	(45)
Autres Charges exceptionnelles		(0)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(237)	(24)
Total	(250)	(84)
Résultat exceptionnel	216	32

9.16 Impôt sur les bénéfices

9.16.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Impôt exigible - Charge	94	74
Impôts différés - Produit		
Total	94	74

9.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

<i>Rationalisation de l'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Résultat net des sociétés intégrées	(1 840)
Impôts sur les résultats fiscaux	94
Impôts différés latents	0
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	94
Résultat avant impôts	(1 934)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	645
Différence d'impôt	(550)

<i>Analyse de cette différence d'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	0
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(622)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	0
- Crédits d'impôts	136
- Différences permanentes	(64)
- Société mise en équivalence	0
Total	(550)

9.17 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017
Cadres et équivalents	17	17
Employés	11	14
Total	28	31

10 Autres informations

10.1 Immobilisations

10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 152	1 133
Vente de détail d'accessoires culinaires	57	73
Total	1 208	1 207

10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2 Chiffre d'affaires

10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Conception et distribution d'accessoires culinaires	5 020	6 641
Vente de détail d'accessoires culinaires	667	2 210
Total	5 687	8 851

10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
France	3 515	4 769
Europe	916	1 571
Asie	483	296
Amerique	671	1 988
Reste du monde	102	227
Total	5 687	8 851

10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Le début de l'exercice 2018-2019 a été marqué par le lancement de la première sonde connectée totalement sans fil, « Meat'it », innovation majeure dans le domaine de la mesure et du contrôle de la température.

Les premières livraisons sont intervenues pendant l'été, et confirment la pertinence du lancement, avec un réel premier succès auprès des consommateurs. Le salon Maison & Objets de septembre, malgré une fréquentation en baisse, a servi de tremplin officiel pour le lancement en France de « Meat'it ». De même que M'control, sonde de cuisson et de surface, ainsi que toute une nouvelle génération de produits technologiques à venir.

Enfin, l'attribution par le **CES de las Vegas**, en avant-première du salon de janvier 2019, d'un prix de l'innovation pour meat-it, permet d'augurer de perspectives commerciales sur l'année en cours bien meilleure que celles de l'exercice précédent.

10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

10.6 Entités ad hoc

Néant.

10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Mastrad SA :	22
Mastrad INC :	4
ORKA:	2
Philippe Guillard :	28
Mastrad SA :	8
Gerber:	8
Mastrad INC :	6
Frazer :	6
Mastrad HK :	3
S.liu ans co :	3
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	45